



Retracting de refus de succession

Par **popowycz**, le **09/01/2016** à **18:15**

Bonjours, je viens d'apprendre à ce jour le décès de mon grand - père, le problème s'est que j'ai renoncé à la succession de ma maman qui est décédé en 2013, car elle avait que du passif, il se fait que mon grand-père est le père de ma maman et maintenant j'apprend que suis héritière de mon grand - père est ce que j'ai le droit à cet héritage alors que j'ai renoncer à la succession de ma maman ou bien me rétracter ?

Dans l'attente, de votre réponse.

Cordialement

Par **Lag0**, le **09/01/2016** à **18:32**

Bonjour,

Le fait que vous avez renoncé à la succession de votre mère ne vous empêche absolument pas d'hériter de votre grand père.